

Conclusions 2019 du département du Travail des États-Unis

sur les pires formes de travail des enfants

Burkina Faso

En 2019, le Burkina Faso a réalisé des progrès minimes sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le gouvernement a adopté une Stratégie nationale de lutte contre les pires formes de travail des enfants ainsi qu'une Stratégie nationale de protection de l'enfant. Toutefois, au Burkina Faso, des mineurs sont impliqués dans les pires formes de travail des enfants, notamment dans l'agriculture et l'exploitation sexuelle commerciale, parfois des suites de la traite des personnes. Des enfants font aussi des travaux dangereux dans la cueillette du coton. Le Code du travail n'identifie pas les activités dans le cadre desquelles les enfants peuvent effectuer des travaux légers. Par ailleurs, le gouvernement n'a pas publié d'informations sur ses efforts en matière d'application de la législation sur le travail et du droit pénal et manquait de ressources pour faire respecter les lois sur le travail des enfants.

Au vu de ces conclusions, les mesures suivantes qui permettraient de progresser sur la voie de l'élimination du travail des enfants au Burkina Faso sont proposées :

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Cadre juridique	Veiller à ce qu'une législation définisse les activités dans lesquelles des travaux légers peuvent être autorisés.	2016 – 2019
Application	Publier des statistiques sur l'application de la législation sur le travail des enfants, y compris le financement de l'Inspection du travail, le nombre d'inspecteurs et le type d'inspections du travail menées, d'infractions du droit du travail constatées, de sanctions imposées et d'amendes perçues.	2009 – 2019
	Veiller à ce qu'un mécanisme d'orientation pour prise en charge entre les autorités pénales et les prestataires de services sociaux soit opérationnel.	2019
	Veiller à ce que les responsables de l'application du droit du travail reçoivent assez de ressources pour remplir leurs missions, notamment en effectuant le nombre d'inspections qui convient et en assurant le suivi après les inspections préliminaires de manière à vérifier la prise de mesures de réparation après mise en demeure de respecter les obligations relatives au droit du travail.	2009 – 2019
	Veiller à la mise en place d'une formation initiale à l'intention des nouveaux inspecteurs du travail.	2019

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
	Établir un mécanisme pour tenir un registre de tous les appels reçus par la ligne d'assistance téléphonique gratuite pour la protection de l'enfance, publier des données sur ce mécanisme et suivre les affaires de travail des enfants pour leur prise en charge par les organismes de répression ou les prestataires de services sociaux.	2015 – 2019
	Inclure le nombre des infractions concernant le travail des enfants dans le rapport annuel du ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale.	2015 – 2019
	Publier des statistiques sur l'application pénale de la législation sur le travail des enfants, y compris le nombre d'enquêtes menées, d'infractions constatées, de poursuites lancées, de condamnations obtenues et de sanctions imposées.	2016 – 2019
	Veiller à ce que les autorités et les premiers intervenants suivent uniformément les procédures standard d'identification et d'orientation des victimes pour leur prise en charge.	2016 – 2019
Coordination	Veiller à ce que les organes de coordination disposent de ressources adéquates, telles que des ordinateurs et de l'électricité, pour remplir leurs missions.	2015 – 2019
	Améliorer les processus et procédures de coordination et de collaboration entre les ministères, les services de répression et les services sociaux.	2019
Programmes sociaux	Améliorer l'accès à l'éducation en éliminant les frais et coûts liés à la scolarité et en augmentant le nombre d'écoles et d'enseignants dans les zones rurales.	2010 – 2019
	S'efforcer de faire enregistrer les enfants à la naissance pour qu'ils aient accès aux services sociaux, y compris à l'éducation.	2010 – 2019
	Entreprendre des activités visant à soutenir les projets du Programme national de lutte contre le travail des enfants dans les sites d'orpillage et les carrières artisanales et les projets de lutte contre la traite des personnes du ministère de la Femme, de la Solidarité nationale et de la Famille.	2016 – 2019
	Développer les programmes existants pour qu'ils s'attaquent pleinement au travail des enfants dans la production du coton et l'orpillage.	2009 – 2019
	Veiller à ce que les écoles soient dignes de ce nom.	2019